

Calendrier des opérations 2025Déroulement de la scolarité dans le 1^{er} Degré - Enseignement Public

| DATES | NATURE DES OPÉRATIONS | INTERVENANTS |
|--|--|--------------------------------|
| Jusqu'au jeudi 17 avril 2025 | <p>Réunion des conseils de maîtres présidé par le directeur d'école pour étudier et décider des redoublements et raccourcissements de la durée du cycle d'enseignement éventuels.</p> <p>Attention : la décision de redoublement ou de raccourcissement en école élémentaire des élèves en situation de handicap ne relève pas de la MDPH. Néanmoins, pour les élèves bénéficiant d'un projet personnalisé de scolarisation, le maintien doit être proposé par l'équipe de suivi de scolarisation et consigné dans le GEVASCO réexamen. La décision de redoublement ou de raccourcissement est prise après avis de l'inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la circonscription du premier degré. Pour ce faire, le GEVASCO doit être transmis à l'inspecteur.</p> | Directeur d'école |
| | <p>Dans le logiciel ONDE modifier le calendrier des décisions de passage et enregistrer les décisions de passage au regard des décisions des conseils de maîtres</p> | |
| | <p>Notification aux responsables légaux des décisions des conseils des maîtres (fiche ONDE « Poursuite de la scolarité - Décision</p> <p>Les responsables légaux disposent de 15 jours pour former un recours qui sera examiné par la commission départementale d'appel</p> | |
| <i>Vacances scolaires du vendredi 18 avril au lundi 5 mai 2025</i> | | |
| Jusqu'au mercredi 7 mai 2025 | Retour des décisions des responsables légaux et saisie des décisions de passage dans ONDE | Responsables légaux des élèves |
| Jusqu'au vendredi 9 mai 2025 | Transmission aux IEN de circonscription des dossiers complets des élèves pour lesquels un recours est formulé | Directeur d'école |
| Jusqu'au mardi 13 mai 2025 | Avis et transmission à la DSDEN des dossiers pour lesquels un appel est formulé | IEN de circonscription |
| Jusqu'au mercredi 21 mai 2025 | Transmission aux directeurs d'écoles des invitations des représentants légaux des élèves à la commission départementale d'appel pour remise en main propre | DSDEN 58 |
| Mardi 27 mai 2025 | Commission départementale d'appel | DSDEN 58 |
| À compter du 27 mai 2025 | Transmission aux directeurs d'école et aux responsables légaux des notifications de décision définitive de passage, de redoublement ou de raccourcissement de la durée du cycle d'enseignement- | DSDEN 58 |
| | Finalisation de la saisie dans ONDE des décisions prises suite au déroulement de la commission départementale d'appel | |